Il dit : Dis : « Ô Allah ! Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l'invisible et du visible, Seigneur et Maître de toute chose, je témoigne qu'il n'est de divinité [qui soit digne d'adoration] à part Toi, je me réfugie auprès de Toi contre mon propre mal, contre le mal du diable et son polythéisme...

Abû Hurayra (qu'Allah l'agrée) relate : « Abû Bakr As-Siddîq (qu'Allah l'agrée) demanda : Ô Messager d'Allah ! Conseille-moi des paroles à dire le matin et le soir ! [Le Prophète] dit : Dis : « Ô Allah ! Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l'invisible et du visible, Seigneur et Maître de toute chose, je témoigne qu'il n'est de divinité [qui soit digne d'adoration] à part Toi, je me réfugie auprès de Toi contre mon propre mal, contre le mal du diable et son polythéisme, et contre le fait de me causer du tort à moi-même ou d'en causer à un musulman. » - Dis-le le matin, ajouta le Prophète (sur lui la paix et le salut), le soir et quand tu te couches ».

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Cette formule fait partie des formules d'évocation d'Allah que l'on dit le matin et le soir. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) l'a enseignée à Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) quand ce dernier lui demanda : apprends-moi ! Il lui enseigna alors une formule d'évocation et d'invocation qu'il pouvait dire le matin et le soir. Il lui a donc ordonné de dire : « Ô, Allah ! Créateur des cieux et de la terre », c’est-à-dire : Ô Allah ! Toi qui as créé les cieux et la terre sans modèle préalable, Toi qui les as inventés et les as fait sortir du néant. « Connaisseur de l'invisible et du visible », c’est-à-dire : Toi qui connais ce qui échappe aux créatures et qu'elles ne peuvent percevoir. En effet, Allah, Exalté soit-Il, connaît le passé, le présent et le futur. « Seigneur et Maître de toute chose », c’est-à-dire : Ô Seigneur et Maître de toute chose ! Allah est le Seigneur de toute chose ainsi que le Maître de toute chose. « J'atteste qu'il n'est de divinité [qui soit digne d'adoration] à part Toi », c’est-à-dire : je reconnais par la parole et par le cœur que Toi seul mérites d'être adoré. Tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est nul et ne mérite pas d'être adoré. Allah Seul mérite l'adoration. « Je me réfugie auprès de Toi contre mon propre mal », car l’âme comporte différents maux comme il est dit dans le Coran : {(et je ne m'innocente pas, car l'âme ordonne certes le mal, sauf pour celui à qui mon Seigneur a fait miséricorde)} [Coran : 12/53]. Ainsi, si Allah ne te préserve pas de tes propres maux, ton âme te nuira et t'ordonnera le mal. Au contraire, s'Il te protège de son mal, Il te mènera à tout ce qui t'est bénéfique. « Et contre le mal du diable et son

polythéisme », c’est-à-dire que tu demandes à Allah de te protéger du mal du diable et du polythéisme auquel il appelle. Le terme « shirk » traduit ici par polythéisme peut être lu « sharak » et il signifie dans ce cas : son filet, son piège, comme l’accessoire à l'aide duquel on chasse les oiseaux, les poissons, etc. En effet, le diable tend des pièges par lesquels il s'empare des êtres humains, comme les plaisirs, les idéologies erronées et autres… « et contre le fait de me causer du tort à moi-même », c’est-à-dire : de m'attirer du mal, « ou d'en causer à un musulman. » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a donc ordonné à Abû Bakr (qu’Allah l’agrée) de prononcer ces paroles le matin, le soir et en se couchant.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3006

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee